

Nombre de
membres en
exercice

26

Présents et
représentés

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 7 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le sept du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente et un mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

13 AVR. 2023

Déposée en
Préfecture le

11 AVR. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Avait donné procuration

Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

Etaient excusé(e)s

Denis DUPERTHUY, Magali MUGNIER, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 30 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À VIUZ-LA-CHIÉSAZ - OPÉRATION "L'UNIVERT"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 13 juillet 2021 portant agrément pour la construction de 30 logements locatifs aidés par la SA d'HLM Halpades ;

Au lieu-dit Chez Bâton à Viuz-la-Chiésaz, la SA d'HLM Halpades acquiert 30 logements en état futur d'achèvement (VEFA), dans une opération d'ensemble comprenant 86 logements. Ces 30 logements locatifs aidés (9 PLAI, 15 PLUS et 6 PLS) seront composés de 1 T1, 17 T2, 11 T3 et 1 T4. Chaque logement bénéficiera d'un balcon, d'une cave et d'une place de stationnement.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (13 juillet 2021),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à la SA d'HLM Halpades une aide financière de 207.795 € correspondant à :

- 170 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 105.495 €,
- 100 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 87.655 €,
- 40 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 14.645 €.

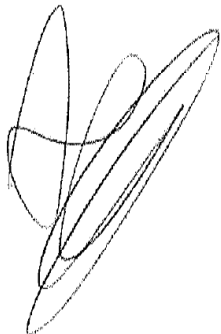
Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2023, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 103.897 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 103.898 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.